



LA RECHERCHE JURIDIQUE & L'AUTEUR.E

RJEUM
ATELIER 2 – LA RECHERCHE JURIDIQUE DE TYPE
SCIENTIFIQUE

11 novembre 2020

Laura Rizko ©

Chargée de cours, Faculté de droit, Université de Montréal

PLAN DE LA SÉANCE

1. La recherche et l'évaluation

2. La recherche et la démarche

3. La recherche et le plan

4. La recherche et l'organisation des idées

The image features two large, thick black L-shaped brackets. One is positioned on the left side, with its vertical bar extending downwards and its horizontal bar extending to the right. The other is on the right side, with its vertical bar extending upwards and its horizontal bar extending to the left. These brackets frame the central text.

LA RECHERCHE
& L'ÉVALUATION

Le sujet et les directives

- **Sujet:** « Quelle est la raison d'être et le rôle du juriste contemporain ? »
- **Thèmes:** procédure civile, accès à la justice, responsabilité professionnelle, déontologie et éthique, droit criminel (droit à l'avocat)
- **Forme:** article scientifique
- **Objectif:** L'article doit poser une question sous un angle critique, être soutenu par une recherche approfondie
- **Ton:** neutre et détaché
- 15-20 pages : 1^{er} cycle
- 30-40 pages : 2^e – 3^e cycles
- Bibliographie

Les critères d'évaluation

- Respect des règlements et des normes de soumission (10%)
- **Qualité de la recherche (25%)**
- Qualité du raisonnement juridique et de l'argumentation (20%)
- Originalité des idées de l'auteur et contribution au sujet de recherche (15%)
- Cohérence et structure du texte (10%)
- Usage approprié du lexique juridique (10%)
- Qualité de la langue (grammaire, syntaxe, vocabulaire varié) (10%)



LA RECHERCHE
& LA DÉMARCHE

Analyse du sujet

- Cerner un *problème* juridique et le *domaine* de droit auquel il réfère
- SUJET → Quels sont les domaines de droit à explorer ? → Cibler 1 ou 2 thèmes
- Consulter les articles pertinents de la législation
- Lectures préliminaires: codes ou lois annotées
- 3 types sources :
 - *Législation*
 - *Jurisprudence*
 - *Doctrine: monographies, articles juridiques scientifiques, rapports gouvernementaux, thèses de maîtrise/doctorat*

Analyse de la documentation

- Consulter ouvrages généraux de doctrine → compréhension générale du problème
- Lire le ou les arrêts clés de la CSC et de la CA sur la question
- Identifier les mots-clés pertinents à votre recherche
- Rédiger le plan provisoire cartésien du développement
 - *structurer vos idées*
 - *déterminer l'orientation de vos lectures*

Analyse de la documentation

- Établir **un échéancier** et **une stratégie de recherche** en ayant en tête votre plan provisoire.
- Identifier les **sources** à consulter et déterminer dans quel ordre il est préférable de procéder.



Les dictionnaires spécialisés

□ *Dictionnaire de droit québécois et canadien / Hubert Reid*

<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#t=edictionnaire&sort=relevancy>

Solidarité (n.f.)



1. Modalité conventionnelle ou légale d'une obligation en vertu de laquelle, lorsqu'il y a pluralité de créanciers, chacun peut exiger du débiteur qu'il l'exécute entièrement ou, lorsqu'il y a pluralité de débiteurs, chacun peut être contraint par le créancier de l'exécuter en entier.

Comparaison [obligation in solidum](#), [obligation solidaire](#), [solidaire](#), [solidairement](#)

Anglais [solidarity](#)

+ [Termes spécifiques](#)

Les dictionnaires spécialisés

□ Centre Paul-André Crépeau, Dictionnaire de droit privé en ligne

<https://nimbus.mcgill.ca/pld-ddp/dictionary/search>

SOLIDARITÉ n.f.

(Obl.) Modalité d'une obligation selon laquelle, en cas de pluralité de créanciers d'une même créance, chacun peut en exiger le paiement entier du débiteur ou, en cas de pluralité de débiteurs d'une même dette, chacun peut être tenu de la payer en entier. « Tout système juridique adoptant le principe de division des obligations plurales au nom de la liberté individuelle et ayant le souci en même temps de fournir au créancier le maximum de sécurité, comprend la solidarité dans son arsenal juridique à côté des sûretés proprement dites » (Tancelin, *Obligations*, n° 985, p. 563).

Occ. Art. 1100, 1103 C. civ.

Rem. 1° La solidarité entre cocréanciers est dite *solidarité active*; celle entre les codébiteurs est dite *solidarité passive*. 2° La solidarité ne se présume pas (art. 1105 C. civ.); elle résulte soit d'un acte juridique (solidarité conventionnelle), soit de la loi (solidarité légale). 3° Le paiement fait à l'un des créanciers solidaires libère le débiteur à l'égard de tous les créanciers; le paiement effectué par un débiteur solidaire libère les autres envers le créancier. 4° En droit romain, la solidarité était désignée sous le nom de *corréalité* et les anciens auteurs français utilisaient le terme *solidité*.

Syn. *corréalité*, *solidarité parfaite*, *solidité*. V.a. *indivisibilité*, *obligation solidaire*, *remise de solidarité*, *sûreté personnelle*.

Angl. *correalty*, *perfect solidarity*, *solidarity*.

Bases de données suggérées

■ **Jurisprudence**

- *SOQUIJ (décisions + résumés)*
- *La Référence (Yvon Blais) (décisions + résumés)*
- *Lexis Advance Quicklaw*
- *Unik (CAIJ)*
- *CanLII*

■ **Doctrine**

- *La Référence (Yvon Blais)*
- *Unik (CAIJ)*
- *Sofia (moteur de recherche Bibliothèque – UdeM)*
- *Hein Online (textes intégraux de périodiques)*

Tableau doctrine – Textes intégraux

Bases de données		Contenu et période de couverture
La référence	Doctrine	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : Vaste sélection de monographies publiées par les Éditions Yvon Blais <i>Analyses détaillées des articles du Code civil du Québec</i> (DCQ) <i>Collection de droit</i> (année courante), <i>Revue du Barreau</i> (1994-), <i>Développements récents</i> (1994-) du Service de la formation permanente du Barreau du Québec <i>Cours de perfectionnement du Notariat</i> <i>Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues — Les obligations</i> <i>Dictionnaire de droit privé de la famille et lexiques bilingues</i> Période : variable
	Revue	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : plus d'une cinquantaine de périodiques juridiques, principalement des revues Période : variable
Quicklaw	Doctrine	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : Vaste sélection de monographies publiées par l'éditeur LexisNexis, collections encyclopédiques <i>JurisClasseur Québec</i> et <i>Halsbury's laws of Canada</i>. Groupes de sources par domaine de droit (immigration, travail, commercial, etc.). Plus de 70 revues de droit, bulletins d'actualité juridique et travaux de recherche. Période : variable
	Revue	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : plus d'une cinquantaine de périodiques juridiques, principalement des revues Période : variable
SOQUII Recherche juridique	Onglet Doctrine	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : une dizaine de revues juridiques, principalement des revues universitaires québécoises, <i>Développements récents</i> (2011-) du Service de la formation permanente du Barreau du Québec Période : variable
WestlawNext Canada	LawSource > Articles publiés dans les recueils et les revues	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : articles et commentaires d'arrêts publiés dans les recueils de jurisprudence publiés par la maison d'édition Carswell. Période : variable
	Texts & Periodicals Combined (TP-ALL)	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : articles, commentaires d'arrêts, monographies, encyclopédies juridiques, textes de la formation continue, revues des barreaux (principalement États-Unis) Période : variable
	Texts & Periodicals - Canadian Law Reviews, Texts & Journals (TP-CANADA)	<ul style="list-style-type: none"> Contenu : articles, commentaires d'arrêts, monographies, encyclopédies juridiques (CED), publiés au Canada Période : variable

La lecture et l'interprétation de la loi

- Codes ou lois annotées
- Recherche jurisprudentielle: « législation citée »

Naviguer la doctrine

■ **Fiabilité des sources**

- *Maison d'édition*
- *Auteur: expérience, formation*
- *Année de publication*

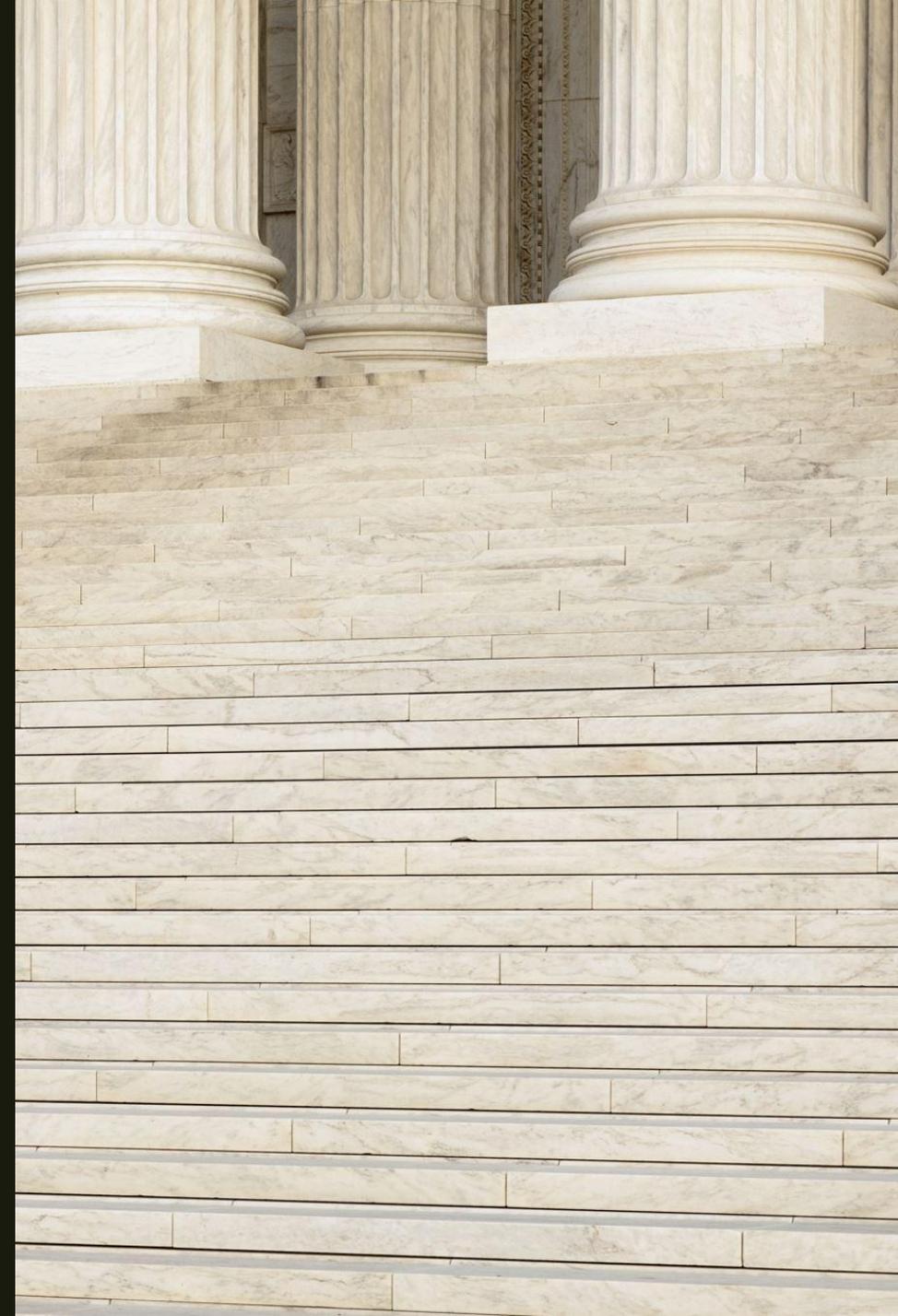
■ **Exhaustivité de la recherche**

- *Monographies*
- *Articles juridiques scientifiques*
- *Thèses et mémoires*
- *Truc: consulter différentes bases de données*



Trier la jurisprudence

- Le suivi de la décision (historique) i.e. a-t-elle fait l'objet d'un appel ?
- La citation de la décision i.e. a-t-elle été citée sur ce point ? Par les tribunaux ? Par la doctrine ?
- Année de la décision
- Niveau de tribunal
- Décisions récentes





LA RECHERCHE
& LE PLAN

L'utilité du plan

- **Organiser** les idées selon des catégories et sous-catégories **logiques et cohérentes**
- Il s'agit d'une **construction réfléchie**
- Il est le miroir de votre problématique
- C'est l'ossature de votre texte

Le plan cartésien classique

- Le plan cartésien classique, aussi appelé « plan français », comporte **2 idées principales et 2 idées secondaires**.
- Les idées du développement sont donc organisées selon une **logique binaire**.

EXEMPLE

Introduction

Développement

1. Idée principale

1.1 Idée secondaire

1.2 Idée secondaire

2. Idée principale

2.1 Idée secondaire

2.2 Idée secondaire

Conclusion

Le plan cartésien complexe

Plus de 2 divisions principales ou secondaires

EXEMPLE 1

Introduction

Développement

- 1. Idée principale**
 - 1.1 Idée secondaire**
 - 1.2 Idée secondaire**
- 2. Idée principale**
 - 2.1 Idée secondaire**
 - 2.2 Idée secondaire**
- 3. Idée principale**
 - 3.1 Idée secondaire**
 - 3.2 Idée secondaire**

Conclusion

EXEMPLE 2

Introduction

Développement

- 1. Idée principale**
 - 1.1 Idée secondaire**
 - 1.2 Idée secondaire**
 - 1.3 Idée secondaire**
- 2. Idée principale**
 - 2.1 Idée secondaire**
 - 2.2 Idée secondaire**
 - 2.3 Idée secondaire**

Conclusion

Le plan analytique

- Dans un plan analytique, les idées sont présentées les unes à la suite des autres, sans sous-catégories.
- Le nombre d'idées correspond au nombre de parties
- Le raisonnement y est présenté de **façon linéaire**.
- Ce type de plan convient davantage à des textes relativement courts
- Influence de la common law

Le plan analytique

EXEMPLE

Introduction

Développement

- I. Les décisions de la Cour suprême du Canada au sujet de la *common law* fédérale
- II. Le sort réservé au droit civil par la Cour d'appel du Québec
- III. Le droit civil comme source du droit maritime canadien

Conclusion



LE RECHERCHE
& L'ORGANISATION DES
IDÉES

1. Identification de l'hypothèse ou de l'idée directrice du travail

- Identifiez votre **hypothèse** de travail i.e. l'élément que vous voulez démontrer dans votre travail.
- Il s'agira de votre **point de départ** pour l'élaboration de votre plan.

2. Remue-méninges

1

Mots-clés,
affirmations,
concepts clés.

2

Regroupez ces
mots ou
phrases en
catégories.

3

Puis, classez-les
par ordre
logique.

3. Division des idées

- Idées [principales](#) et idées [secondaires](#) i.e. les subdivisions nécessaires pour bien définir, mettre en contexte et expliquer les idées principales.
- Tout niveau d'idée doit être minimalement divisé en deux.

4. Choix des intitulés

Les intitulés doivent correspondre au contenu du texte sans l'expliquer

- Simples, clairs et précis
- Descriptifs et englobant des subdivisions
- Évitez les intitulés trop courts.
- Évitez les intitulés trop vagues ou génériques
- Évitez les intitulés trop longs (truc: éviter les verbes)
- Évitez l'inclusion de noms d'arrêts et de numéros d'articles

5. Uniformiser la formulation des énoncés

- Visez une symétrie et une cohérence entre les divers énoncés d'un plan.
- Uniformisez l'utilisation des articles (le, la, les).
- Portez une attention à la mise en forme (gras, soulignés, italiques)

6. Uniformisation de la présentation matérielle

- Utilisez la numérotation, les formats et la mise en page pour faire en sorte que votre plan soit clair visuellement.
 - *Numérotation décimale, chiffres romains, système de division sans ou avec appellation*

7. Un processus évolutif



Questions à se poser

Le plan sert-il la problématique ?

- Permet-il de répondre à votre question de recherche / problématique ?
- Exprime-t-il des contradictions ?
- Est-ce que les explications arrivent dans le bon ordre ?
- Avez-vous suffisamment de substance pour répondre aux critères de longueur ?
- Y a-t-il des éléments inutiles à la démonstration que vous pourriez enlever ?